

COMMUNE DE KERGLOFF
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2015 à 18H30
PROCES VERBAL DE SEANCE

Le vingt-neuf avril deux mil quinze à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Pierrot BELLEGUIC:

Secrétaire de Séance: Serge HUIBAN

Délibération 2015-31 - Tirage au sort de la liste des jurés d'assise

En vue de l'établissement des listes de jurés d'assise 2016, le conseil municipal tire au sort deux administrés figurant sur la liste électorale de la commune. Ceux-ci seront inscrits sur la liste préparatoire des jurés d'assises.

Il est rappelé que les personnes qui n'ont pas atteints l'âge de 23 ans au cours de l'année 2016 ne peuvent être retenues et que les personnes de plus de 70 ans et celles qui n'ont pas leur résidence dans le département peuvent demander à être dispensées.

Ont été tirées au sort :

- Jean-René AUFFRET (n°électeur 11)
- Nicole NICOLAS épouse LE BONNIEC (n°électeur 577)

Délibération 2015-32 - Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

	Propositions 2015	Vote 2015
CCAS de KERGLOFF	2 200,00 €	2 200,00 €
AVEL DRO	790,00 €	790,00 €
AVEL DRO (subvention complémentaire spectacle pour les 10 ans du Bonnet Rouge)	350,00 €	350,00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	390,00 €	390,00 €
COMITE DES FETES	480,00 €	480,00 €
DANSERIEN BRO KERGLOV	390,00 €	390,00 €
AMICALE LAIQUE	650,00 €	650,00 €
ANCIENS AFN	150,00 €	150,00 €
USK	960,00 €	960,00 €
KERGLOFF GYM	390,00 €	390,00 €
LA MAIN VERTE	150,00 €	150,00 €
ART DECO	390,00 €	390,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	57,00 €	57,00 €
DDEN	72,00 €	72,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	57,00 €	57,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	57,00 €	57,00 €
LES RESTOS DU COEUR	57,00 €	57,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	118,00 €	118,00 €
JOUEURS DE PALETS SUR TERRE	57,00 €	57,00 €

ADMR de CARHAIX	82,00 €	82,00 €
FNATH	39,00 €	39,00 €
DONNEURS DE SANG	39,00 €	39,00 €
LA DIANE	39,00 €	39,00 €
STE HIPPIQUE DU POHER	39,00 €	39,00 €
COMITE DE DEVELOPPEMENT DES AGRICULTEURS	30,00 €	30,00 €
KREIZ BREIZH ELITES	39,00 €	39,00 €
GARAGE SOLIDAIRE	200,00 €	200,00 €
STE HORTICULTURE ET SYLVICULTURE	39,00 €	39,00 €
TOTAL	8 311,00 €	8 311,00 €

Délibération 2015-33 - Subvention aux associations sportives et de danse

Monsieur le Maire propose de reconduire en 2015 la subvention accordée aux associations sportives et de danse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de reconduire pour l'année 2015 la subvention accordée:

- à toutes les associations sportives, hors clubs de football et à toutes les associations de danses du canton de CARHAIX PLOUGUER, auxquelles adhèrent les jeunes de moins de 18 ans ou étudiants domiciliés à KERGLOFF;
- A l'U.S.K. pour tous les jeunes licenciés de moins de 18 ans ou étudiants domiciliés à KERGLOFF qui adhèrent à ce club de football et aux jeunes fréquentant une école de football à l'extérieur de la Commune;

Cette subvention sera attribuée comme suit:

- 21 Euros par association, pour un jeune qui adhère à une seule association
- 10.5 Euros par association pour un jeune fréquentant deux associations ou plus.

L'attribution des subventions aux associations fera l'objet d'un vote du conseil municipal dès l'obtention par la mairie, en provenance des associations concernées, de la liste des jeunes de moins de 18 ans ou étudiants domiciliés à KERGLOFF, inscrits dans ladite association pour la rentrée sportive débutant en septembre 2014. La réception des demandes de subvention se fera au plus tard le 30 juin 2015.

Délibération 2015-34 - Etude sur la restauration du vitrail : demandes de subvention

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors des travaux de restauration de l'Eglise Saint Trémur, le vitrail classé Monuments Historiques a été déposé. Une étude préalable est nécessaire avant de pouvoir engager les travaux de restauration et d'installer une verrière de protection.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a par délibération 2014-33 du 18 avril 2014 donné délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Monsieur le Maire rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2015 (75 000€ pour la restauration du vitrail, d'une partie de la statuaire et du parquet)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de cette délégation et après consultation, il entend attribuer le marché à l'atelier Le Bihan pour un montant de 4500€ ht, étant entendu que la signature du marché n'interviendra qu'après le dépôt des différentes demandes de subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des subventions peuvent être demandées à la DRAC, au Conseil Général pour la réalisation de cette étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE** le concours financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général pour la réalisation l'étude sur la restauration du vitrail classé de l'Eglise Saint Trémeur s'élevant à 4500€ ht.

Délibération 2015-35 : Décision modificative n°1 du budget principal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre la décision modificative n°1 du budget principal afin d'imputer les dépenses d'éclairage de l'aire multisports à l'article 2041582 (participation à un investissement) d'une part et de tenir compte des accords de subvention obtenus d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ADOpte** la décision modificative n°1 :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
2315- 26	-5635.91€	2315-26	+3 113.46€
2041511-26	+8749.37€	1391	+225 000.00€
		1392	+35790.00€
		1641	-260 790.00€
TOTAL	+3113.46€	TOTAL	+3113.46€

Délibération 2015-36 : Questions diverses

1) Motion relative aux Traités Transatlantiques de Commerce et d'Industrie (TAFTA)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de motion TAFTA adoptée par de nombreuses collectivités territoriales :

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) (Comprehensive Economic and Trade Agreement - CETA en Anglais) avec le Canada et le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) (Trans Atlantic Free Trade Agreement – TAFTA en anglais) avec les États-Unis.

Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT). Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier à la fin de l'année 2014, le 2ème en 2015, sans la moindre consultation des citoyens et des parlements nationaux. C'est un déni de démocratie évident.

A cela s'ajoute la négociation secrète d'un accord international sur les services, Trade In Services

Agreement (TISA) en anglais, qui obligerait les États à accorder les mêmes subventions au privé qu'au public.

Ces accords s'appliqueraient à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes. Un des buts est d'obliger les États et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises transnationales tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics (ce que l'accord TISA vient renforcer) et le soutien à l'économie locale.

Ces traités visent surtout à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et normes sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques,... soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle et le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les États Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les États ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfices escomptés » !

Elles pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'État ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Ces traités permettraient aux grosses entreprises et au monde de la finance de contourner les lois et les décisions qui les gêneraient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités légales déjà faibles des États à :

- Maintenir des services publics (éducation, santé,..)
- Protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale
- Maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché
- Garantir la pérennité des approvisionnements locaux et des critères sanitaires d'où par exemple l'obligation d'accepter les OGM, la viande aux hormones et le poulet lavé au chlore
- Contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif (gaz de schiste)
- Investir dans les secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.
- Préserver les libertés numériques

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, , à l'unanimité,

- **MANIFESTE** son opposition à ces deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence
- dénonce également la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics
- **DEMANDE** un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation
- **REFUSE** toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs
- **SE DECLARE** hors grand marché Transatlantique

2) Motion de l'Association des Maires Ruraux du Finistère suite à la révision de la carte scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de motion de l'Association des Maires Ruraux du Finistère suite à la révision de la carte scolaire :

Victor HUGO a écrit «Les maîtres d'école sont des jardiniers en intelligence humaine », nous y ajouteront modestement que nos communes leur fournissent le terreau nécessaire à l'accomplissement de cette tâche : école neuve, garderie périscolaire, mise en place des temps d'activité périscolaire, personnel qualifié !

Ce dernier a aussi dit « Ouvrez une école et vous fermerez une prison » ; il semble qu'en 2015 l'éducation nationale soit rattachée aux ministères de l'Intérieur et de la Justice !

Quoi dire quand la colère et l'indignation vous gagne, quand les calculatrices prennent le pas sur le bon sens, quoi dire quand en septembre prochain nous nous demanderons ce que nous allons faire de ce grand bâtiment autrefois lieu de vie qui sonne dorénavant sinistrement vide ?

Ne venez plus nous prêcher la bonne parole, nous dire d'investir pour l'avenir de nos territoires, de ne pas être frileux. Vous venez fermer notre école ! Une école, vous rendez vous compte ? Nos seuls projets devront- ils se résumer à un agrandissement du cimetière ?

Nous sommes élus pas liquidateurs de biens !

Une classe qui se ferme, une école qui se vide et c'est le cœur de la commune qui se serre, comme si la vie qui nous anime nous quitte peu à peu.

Ce pauvre Victor HUGO pourrait sortir une version moderne des misérables, et notre bon gavroche de chanter :

*Je suis tombé par terre,
C'est la faute au ministère,
Le nez dans le caniveau,
C'est la faute à...*

Nous pouvons vous promettre des barricades, que nous ne baisserons pas les armes car la première des réussites c'est l'école, elle est obligatoire ! Jamais un déficit public ne devra commander à l'instruction, et de là à penser que ces décisions sont prises par des ignares incompetents dans la vie des territoires, nous l'affirmons.

Vu que l'éducation nationale place d'abord les considérations financières avant le bien-être de nos enfants,

Considérant que l'éducation est une priorité pour nos communes rurales,

Considérant les investissements consentis par nos communes (humains, techniques et financiers),

Considérant qu'une fermeture de classe, d'école ou la suppression de poste d'enseignants est insupportable pour la vie de nos territoires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le maintien des écoles rurales dans leur intégrité
- **DEMANDE** que l'éducation nationale mette les moyens pour qu'il y ait une réelle égalité de traitement de nos enfants,
- **RAPPELLE** que le ministère de l'éducation nationale a fait de la place de l'enfant une priorité, donc il doit pouvoir être scolarisé sur sa commune,
- **SOUHAITE** enfin que la solidarité communale prime au lieu du pillage en règle des écoles rurales par des communes semi urbaines.